



RELEVÉ DE DÉCISION COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Serge ZUCCHELLO (Président), Jean-Claude VINCENT et André CHENE.

Assiste : Manon FRADIN.

AUDITION DU 09 JUIN 2022

DOSSIER N°33R : Appel du F. C. CLERMONT METROPOLE en date du 10 mai 2022 contre une décision prise par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion en date du 03 mai 2022 ayant sanctionné son équipe évoluant au niveau le plus élevé d'un retrait de six points fermes supplémentaires pour non-paiement du relevé n°3 au 03 mai 2022.

La Commission Régionale d'Appel,

- Confirme la décision prise par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion du 03 mai 2022.
- Met les frais d'appel inhérent à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge du F.C. CLERMONT METROPOLE.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.